

0640212H  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE MARRACQ  
1 RUE DES MONTAGNARDS  
64100 BAYONNE  
Tel : 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 22  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2024

Réuni le : 13/02/2024

Sous la présidence de : Ludovic Petoïn

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS (2023 bilan) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bilan Paris 2023: Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le bilan financier du voyage scolaire facultatif à Paris qui s'est déroulé en décembre 2023 (diminution de la participation des familles; ancien tarif: 403€ - nouveau tarif: 366,10€)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0